



SÉDATION-ANALGÉSIE

LA SÉDATION-ANALGÉSIE

Afin d'assurer votre bien-être lors de votre examen ou intervention, le médecin demandera à un professionnel de la santé d'injecter dans vos veines certains médicaments.

Ces médicaments vous aideront à :

- vous détendre pendant l'examen;
- éviter de ressentir l'inconfort provoqué par l'intervention.

EFFETS SECONDAIRES

Ces médicaments peuvent vous rendre :

- somnolent;
- étourdi (problèmes d'équilibre et risque de chute);
- nauséux.

Ne vous inquiétez pas : les effets des médicaments disparaîtront graduellement dans les 24 heures qui suivront l'intervention.

CONSEILS AU RÉVEIL

Même si vous êtes éveillé et que vous ne ressentez pas les effets des médicaments, ils peuvent rendre vos déplacements, à pied ou en voiture, non sécuritaires.

- Vous devez attendre l'évaluation de l'infirmière avant d'effectuer votre premier levé. Cela afin **d'éviter les chutes** et de valider vos critères de départ.
- Vous serez prêt à quitter **accompagné** aussitôt que vous serez bien éveillé et que vous serez en mesure de rester assis, debout ou capable de marcher.
- **Vous ne devez pas conduire votre véhicule avant le lendemain matin.**
- Vous pourrez commencer à boire progressivement de l'eau ou des liquides clairs (jus, bouillon) 1 à 2 heures après l'examen ou l'intervention. Puis selon votre tolérance, reprendre votre alimentation habituelle.

Message à l'accompagnateur : il est possible que votre proche s'endorme au retour à la maison. S'il dort, vous devez vous assurer qu'il respire bien et qu'il s'éveille facilement.

CONSIGNES À RESPECTER DANS LES 24 HEURES SUIVANT L'EXAMEN OU L'INTERVENTION

Les médicaments utilisés pendant votre examen diminueront vos réflexes et votre vigilance. Pour une période de 24 heures, il est recommandé de :

- rester en compagnie ou sous la surveillance d'une personne de confiance;
- éviter les activités exigeant plus d'attention, d'équilibre ou celles à risque **de blessure et de chute** (ex. : escaliers, bicyclette, etc.);
- éviter de signer des contrats ou de vous engager dans des achats importants;
- ne pas boire de boissons alcoolisées;
- ne pas utiliser de nouveaux médicaments autres que ceux prescrits par votre médecin.

QUAND DEMANDER DE L'AIDE



Contactez Info-Santé 811 si vous avez des inquiétudes sur votre état de santé.

Il faut consulter un médecin s'il y a présence de vomissements à plus de deux reprises.

Contactez le service d'urgence 911 si :

- il y a une difficulté à respirer (la respiration n'est pas comme d'habitude, elle est plus lente et superficielle);
- la peau a une coloration différente (elle semble plus grise ou bleutée);
- il y a une difficulté à réveiller la personne (elle ne répond pas).

N.B. : ces problèmes ne surviennent que très rarement

AIDE-MÉMOIRE

Médication reçue : _____ Intervention : _____

Date : _____ Heure : _____

Précaution particulière : _____